



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 24068

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des ambulanciers privés. Ceux-ci ne sont pas reconnus comme professions, mais simplement comme activité. Cela fait qu'ils ne sont rémunérés que pour les temps de transports de malades. Les temps d'attente et les trajets à vide ne sont pas pris en compte. Dans le même temps, les ambulanciers privés sont soumis à une réglementation très contraignante, tant pour l'installation que pour l'exercice de l'activité. Ils souhaitent être reconnus comme profession à part entière, ce qui leur permettrait d'être mieux rémunérés et surtout mieux considérés. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24068

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6787